

Luxembourg, le 10 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « 1<sup>er</sup> coup de pelle du projet de construction de deux ensembles résidentiels et sept maisons unifamiliales à Linger »



**Luxembourg, le 10 octobre 2022** - Le Fonds du Logement a procédé ce jour au 1<sup>er</sup> coup de pelle du projet de construction de 2 ensembles résidentiels et 7 maisons unifamiliales à Linger. Cette manifestation a eu lieu en présence de Monsieur Henri Kox, Ministre du Logement, Monsieur Michel Wolter, Bourgmestre de la Commune de Käerjeng, Madame Diane Dupont, Présidente du Conseil d'administration du Fonds du Logement, et Monsieur Jacques Vandivinit, Directeur du Fonds du Logement.

Les ensembles résidentiels comprendront chacun 5 appartements de 2 à 3 chambres-à-coucher pour une surface habitable de 77 à 96 m<sup>2</sup>, dont 2 appartements pour personnes à mobilité réduite. Les 7 maisons unifamiliales, prendront place dans le prolongement des résidences, et comprendront 3 à 4 chambres-à-coucher pour une surface habitable de 126 et 127 m<sup>2</sup>. Un parking de 9 emplacements sera réalisé pour les besoins des habitants.

L'ensemble répond aux critères de la classe énergétique A/B/A. Les appartements et 3 maisons unifamiliales seront réservés à la location subventionnée tandis que 4 maisons seront vendues à prix subventionné.

Le coût de construction prévisionnel du projet, bénéficiant du soutien financier du Ministère du Logement, s'élève à 9.024.056, - € hors TVA et honoraires.

La conception a été confiée au bureau Alleva architectes. Les autres hommes de l'art y participant sont le bureau Schroeder & Associés pour le génie statique, Goblet Lavandier & Associés pour le génie technique, Safetyplan pour la coordination de sécurité-santé, OGC pour le contrôle technique, Misko Energy pour le conseil en énergie, et Luxcontrol pour le conseil en assainissement.

*Fonds du Logement*

*Service Relations Publiques*

*Tel. 26 26 44 – 844*

*www.fondsdulogement.lu*

*relations-publiques@fondsdulogement.lu*